

## LA CHARTE DU BENEVOLE

### *L'association s'engage à :*

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui confier une activité qui lui convienne.
- Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent.
- L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.

### *Le bénévole s'engage à :*

- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs.
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association.
- Agir avec sérieux, discrétion et régularité, l'activité choisie.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et salariés.

Le bureau